

CRITERIUM FEDERAL

Date	16/10/2022	04/12/2022	29/01/2023	12/03/2023
Club Organisateur	LE TEIL OASIS TENNIS DE TABLE	A.T.T. DROME PROVENCALE	ATT AUBENAS VALS	ASPTT ROMANS
Responsable	Carlos BONNEVAL			

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

○ *CONDITION DE PARTICIPATIONS*

- Le critérium fédéral est réservé aux licenciés **traditionnels** compétitions à la Fédération Française de Tennis de Table s'acquittant du droit d'inscription prévu par le comité.

○ *ORGANISATION*

- Le critérium fédéral se déroule en 4 tours par année de naissance, au niveau départemental, les féminines peuvent être autorisées à participer dans les catégories masculines.
- Le nombre de division sera fonction du nombre de participants dans chaque catégorie. Les joueurs participent à tout ou partie des tours prévus.
- Le critérium fédéral se déroulera le dimanche. Le club candidat qui aura la possibilité d'accueillir sur une même journée toutes les catégories en respectant le cahier de charges du comité sera prioritaire.

○ *CATEGORIE D'AGE*

- Tout jeune qui change de catégorie d'âge en début de saison est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du 1er tour.

○ *MUTATIONS*

- Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

○ *REPECHAGES*

- A l'échelon départemental seul le responsable de la compétition a qualité pour effectuer les repêchages. Ils seront possibles jusqu'à 12 heures le Vendredi précédant la compétition.
- Les repêchages sont réalisés en fonction du classement du tour précédent

○ PARTICIPATION DES FEMININES

- Dans la mesure du possible, le comité organisera un critérium exclusivement féminin sur les mêmes bases que le critérium masculin. Par contre, si leur nombre est insuffisant, elles pourront être intégrées dans les divisions masculines avec une attribution de points CF spécifique à leur catégorie. Ou encore, elles pourront participer au critérium inter départemental ~~« Ain-Rhône » régional. Les filles qui voudront évoluer en PNB devront passer par le critérium inter départemental, selon la décision prise par la commission sportive régionale du 8 juillet 2018 :?~~
- Une féminine devra choisir en début de saison si elle joue en masculin ou en féminine. Ce choix pourra être effectué jusqu'au premier tour inclus (par exemple faire le tour 1 en féminine et choisir ensuite pour les 3 tours suivants de jouer en masculin).
- L'intégration dans les divisions féminines se fera en s'appuyant sur le classement des joueuses. Si la joueuse n'a pas un classement suffisant pour la PN, elle devra alors participer en interdépartementale. Pas de montée directement des départements sauf s'il existe un championnat féminin réel ou un échelon interdépartemental. »

○ 1ère PARTICIPATION OU REPRISE APRES UNE ABSENCE D'AU MOINS 1 SAISON

- Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée par l'échelon compétent sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur placement est fixé par l'échelon compétent.

TITRE II : DEROULEMENT ET CLASSEMENT

- A chaque tour le nombre de montées de la division 1 à l'échelon régional est fixé par la commission sportive régionale. Le nombre de montées entre 2 divisions départementales est fixé à 3 au niveau départemental.
- Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure

POUR LA SAISON 2022/2023

Constitution du 1^{er} tour :

La qualification des joueurs (euses) tient compte du cumul des points CF de la saison précédente.
* S'ils ne sont pas déjà qualifiés d'après leur cumul de la saison précédente, les vainqueurs de R1 au dernier tour de la saison précédente sont incorporés en PN dans leur catégorie d'âge s'ils n'en changent pas.

○ PLACEMENT DES JOUEURS DANS UNE POULE

- A chaque tour les joueurs qualifiés sont placés selon les résultats du tour précédent, excepté au 1er tour, où les joueurs sont placés en prenant compte des points licences.
- En sénior messieurs, le premier de D2 division de la saison précédente est qualifié en D1 ~~division supérieure~~.
- Si un joueur n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant le plus de points inscrits sur la licence que lui.

- En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort
- Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes.
- En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

○ *DEROULEMENT SPORTIF*

- Les divisions seront fonction du nombre d'inscrits et la répartition des divisions sera communiquée par le responsable dans la semaine précédant le tour.
- Chaque groupe de 16 joueurs constitue une division.
 - 4 poules de quatre suivies d'un tableau de 16 OK/ KO & classement Intégral.

Pour la dernière division

- Suivant le nombre de joueurs inscrits application de la règle suivante pour le placement des joueurs :
 - 1 à 2 : Les intégrer à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5^o de poule ne disputent pas Le tableau final et prennent la dernière place dans le classement)
 - 3 à 5 : créer 1 poule avec classement intégral sans tableau ensuite.
 - 6 à 8 : 2 Poules de 3 ou 4 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs
 - 9 à 10 : 3 poules de 3 ou 4 puis barrage 2/3, intégration des vainqueurs dans un tableau de 8 incomplet avec classement intégral et une poule de 3 pour les perdants. Le 4^{ème} de poule est classé 10^{ème}.
 - 11 : 2 poules de 4 et une poule de 3 puis placement dans un tableau de 16 incomplet (JA 3)
 - 12 : 4 poules de 3 ou 4 puis tableau type critérium classement intégral de 16 joueurs plus ou moins complet.
 - 13 à 15 : Poules de 4 ou 3 puis tableau type critérium classement intégral de 16 joueurs plus ou moins complet.
 - Au-delà de 16 : 16 joueurs dans une catégorie & on crée une division inférieure.

○ COTATION & CLASSEMENT

- A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont côtés
- selon le barème régional
- Particularité pour la 1ere division départementale :
 - La cotation se fera sur la base d'un groupe de 16 joueurs. Si le groupe est supérieur à 16, il sera attribué aux joueurs classés à partir de la 17-ème place le point de la division inférieure.
 - Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

○ MONTEES ET DESCENTES

- Le 1er joueur de chaque catégorie monte dans la division supérieure. Si un joueur refuse le jour de la compétition ou au plus tard le lendemain avant midi, la montée à l'échelon supérieur, il sera remplacé par un joueur suivant choisi dans l'ordre du classement. Il ne pourra plus monter à l'échelon supérieur de toute la saison, mais il pourra participer aux autres tours au niveau départemental.
- 2021/2022 le nombre de montée est d'un pour chaque catégorie.
- Pour les catégories d'âge existantes en régionale 1, si le montant de la plus haute division départementale choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en départementale, ou de rester dans la sienne, il ne pourra plus accéder à la régionale dans la saison.

○ RETARD & ABANDONS

- A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.
- Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

○ ABSENCE JUSTIFIEE

- Absences excusées : sélection, arbitrage, voyage scolaire, maternité, blessure
- Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui
- Suffisamment à l'avance, il doit aviser au plus tôt le responsable de cette **division compétition** pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son

- Tout joueur ou toute joueuse qui ne peut participer à un tour du Critérium fédéral, et pouvant justifier d'un des cas énoncés ci-après, est maintenu(e) dans la division pour laquelle il (elle) est qualifié(e).
 - Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté, (avec justificatif),
 - Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national).
 - Convocation pour un voyage scolaire
 - Pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions)
 - Interdiction médicale : en cas de blessure ne permettant pas la participation, le joueur ou la joueuse devra fournir le CM au plus tard le dimanche soir par courriel adressé au responsable CF concerné ou au JA de l'épreuve.
 - Alignement sur le règlement Régional : le joueur ou la joueuse sera maintenu(e) en cas de Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie)
- Pour un 1er forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie ci-dessus, le joueur ou la joueuse est maintenu(e) dans la division
- En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser d'urgence l'organisateur. Le joueur descend d'une division et marque 0 point pour le tour considéré.
 - Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.
 - Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.
 - Tout joueur déclaré forfait non excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.
 - Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Courriel : contact@cdatt.fr - ~~En excusé, le joueur descend d'une division et a une pénalité financière. Pour un 2ème forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.~~

DANS TOUS LES CAS, l'absence doit avoir été annoncée auprès du responsable du CF au plus tard le vendredi 12 heures.

TITRE III : LITIGES ET SANCTIONS

○ EXAMEN DES LITIGES

- Dans chaque cas, il appartient à la commission sportive de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

○ REFUS D'ARBITRER

- Après son dernier match, chaque joueur et joueuse doit impérativement rester à disposition du Juge-Arbitre pour arbitrer une partie (quel que soit la catégorie) avant de pouvoir partir.
- Le non-respect de cette règle entraîne les sanctions suivantes :
 - 1ere infraction : rétrogradation à la dernière place de la division et rétrogradation dans la division inférieure ; s'il n'y a pas de division inférieure, il est suspendu pour le tour suivant ou la journée finale
 - 2ème infraction : exclusion du critérium fédéral pour la saison en cours & cela s'applique aux joueurs quittant la salle après leur élimination sans en avoir informé le juge-arbitre de l'épreuve.

○ LICENCIATION

- Le joueur doit être en mesure de prouver au juge arbitre son identité, et qu'il est licencié.

~~○ TARIFS & AMENDES VOIR GRILLE DES TARIFS~~

CRITERIUM FEDERAL	Total	Part CDATT	Part Ligue	Part FFTT
Senior -vétéran	37,00	12,00	8,00	17,00
Poussin -benjamin -minime -cadet -junior	22,50	9,00	5,50	8,00

~~▪ AMENDES~~

		Sanctions	Amendes
Forfait jour de compétition non-Excusé	Avec CM	0 point CF - Descente d'une division	0€
	Sans CM	rétrogradation	20€ +réinscription
Forfait avant la compétition		0 point CF - Descente d'une division	0€

- Toute sanction et/ou pénalité peut faire l'objet d'un appel auprès du président de la commission sportive dans un délai de 15 jours à partir de la date d'envoi du courriel d'information de la sanction ou pénalité. L'appel n'est pas suspensif.

○ POINTS CRITERIUM FEDERAL

Place	Nombre de Joueurs											
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33
10					2	5	10	15	19	19	24	32
11						2	5	10	16	17	23	31
12							2	7	13	15	22	30
13								5	11	13	17	29
14								4	9	11	15	28
15								3	7	9	13	27
16								2	5	7	11	26
17									3	5	9	23
18									2	3	8	20
19										2	7	17
20											6	15
21											5	13
22											4	12
23											3	11
24											2	10
25												9
26												8
27												7
28												6
29												5
30												4
31												3
32												2
Lettre Attribuée	N1			N2			PN / REG.		D1		D2	
Séniors	A			B			C/D		E		F	
Juniors	A			C			D/E		F		G	
Cadets	A			D			E/F		G		H	
Minimes	A			E			F/G		H		I	
Benjamins	A			F			G/H		I		J	